



Conseil National de la Résistance pour la Démocratie (CNRD)

Unité - Justice - Progrès

Décision N° 001/ CNRD/BE/2021

Portant suspension d'un membre du bureau exécutif du CNRD

Le Président,

- Vu les statuts et règlement intérieur du parti ;
- Vu les résolutions de l'assemblée générale constitutive du 15 Avril 2017 portant désignation des membres au bureau exécutif ;
- Vu les délibérations de la réunion du bureau exécutif du 18 Mai 2021 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Le Camarade **Moussa Pascal Sougui** secrétaire général est suspendu pour manquement grave, indiscipline constatée et prise de décision unilatérale.

Article 2 : Le Camarade **Dr Abdelsalam Kadjangaba** est désigné secrétaire général du parti jusqu'au prochain congrès.

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Paris, le 18 mai 2021

Le Président

Dr Abakar Tollimi